



MENTIONS LEGALES

Le site www.pragma-avocats.fr et le sous domaine associé : divorce.pragma-Avocats.fr est édité par :

La Selarl Pragma, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 1.500 euros dont le siège est situé au 71 rue du Maréchal Leclerc, centre Avelli - 97400 Saint-Denis et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Denis sous le numéro 810 681 684, téléphone 0262 53 17 14.

mail : divorce@pragma-avocats.fr

L'hébergement est assuré par OVH : SAS au capital de 10 069 020 € RCS Lille Métropole 424 761 419 00045
Code APE 2620Z Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France

Directeur de rédaction et de publication : Vincent HOARAU

PREAMBULE :

Le présent site a pour objet de mettre en relation ses utilisateurs avec les Avocats du cabinet d'Avocat Pragma afin de réaliser une prestation de service payante de divorce sur consentement mutuel ne requérant pas la présence d'un magistrat. L'utilisation du site implique l'adhésion aux conditions du service décrits dans le présent document.

Le divorce sur consentement mutuel proposé en ligne ne s'applique que si toutes les conditions suivantes sont réunies cumulativement :

- Chaque conjoint est français ou l'un d'entre eux est étranger mais domicilié à la Réunion.
- Chaque conjoint est d'accord sur le principe de divorcer et sur ses conséquences
- L'utilisateur bénéficie d'un accès à internet

Le service proposé ne pourra être appliqué si :

- Les conjoints ne trouvent pas un accord sur le principe et les conséquences du divorce
- Vos enfants, capables de discernement, demandent à être auditionné par le juge

Le conjoint doit avoir son propre avocat pour que la procédure puisse se dérouler correctement.

L'avocat du conjoint ne peut pas être un des avocats du cabinet PRAGMA. Il aura le choix de prendre l'avocat qu'il souhaite.

Tous droits réservés pour tous pays.

Sont interdits :

- La reproduction, la représentation ou exploitation totale ou partielle d'un quelconque élément, du code ou du contenu du site, quel que soit le procédé utilisé et sans le consentement préalable et écrit du cabinet PRAGMA. La violation de cette interdiction constitue une contrefaçon qui pourra donner lieu à notamment à des sanctions pénales ;
- L'utilisation de robots récolant notamment les données nominatives des Clients du cabinet PRAGMA ;
- L'utilisation automatique du service aux fins de constitutions de bases de données ou de prospection automatisée ou non ;
- La prise de contrôle du site par piratage informatique ;
- L'utilisation abusive du service notamment aux fins d'extraire, réutiliser, reproduire, modifier, conserver sur tout support et par tout moyen, quel qu'en soit la forme, tout ou partie du site ou des informations contenus sur le site ;
- L'utilisation à des fins commerciales ou de diffusion gratuite dans le public des informations et des données récupérées à partir du site internet. Il est porté à la connaissance de l'utilisateur qu'il s'agit là d'un délit pénal prévu aux articles 226-16 à 226-24 du code pénal. L'acquisition de ces données sont payantes et soumises à autorisation préalable du cabinet PRAGMA.

Le fait pour le cabinet PRAGMA de ne pas se prévaloir, à un moment donné - que ce soit de façon permanente, temporaire ou tardive d'une des dispositions des présentes conditions ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite disposition.